



AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2017-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-2007 CONCERNANT LE ZONAGE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Avis est par les présentes donné que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté à sa séance ordinaire du 11 octobre 2017 le règlement cité en titre qui a pour objet d'introduire des dispositions régissant spécifiquement les abris à bois.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication de cet avis et est disponible pour consultation aux bureaux de la MRC de la Matapédia, situés au 123, rue Desbiens, local 501 à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À AMQUI, CE 12 OCTOBRE 2017



Joël Tremblay, secrétaire adjoint